

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/2758
2 septembre 1952

ORIGINAL: FRANCAIS

PROJET DE RESOLUTION CONCERNANT
LA DEMANDE D'ADMISSION DU VIETNAM COMME MEMBRE
DES NATIONS UNIES

PRESENTE PAR LE REPRESENTANT DE LA FRANCE A LA 59^{EME} SEANCE
DU CONSEIL DE SECURITE

Le Conseil de Sécurité,

Ayant reçu et examiné la demande d'admission du Vietnam comme Membre des Nations Unies (documents S/2446 du 19 décembre 1951 et S/2756 du 29 août 1952),

Déclare qu'à son avis le Vietnam est un Etat pacifique, capable de remplir les obligations que lui impose la Charte et disposé à le faire, et, en conséquence,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Vietnam comme Membre des Nations Unies.